

**Objet : Tarif autocars – année scolaire 2025-2026****Destinataires : Parents des élèves**

Chers Parents,

Vous êtes priés de trouver ci-dessous les tarifs des autocars pour l'année scolaire 2025-2026 :

Zones	Régions	Tarif en USD
1	Dik el mehdi, Tamiche, Beit el Chaar, Belle vue (route principale jusqu'à Wooden Bakery)	550 \$
2	Zikrit (jusqu'à la Station Total), Mtayleb (route principale), Aoukar (bifurcation) Mazraat Yachouh (jusqu'à 4 saisons/region harik), Elissar	610 \$
3	Mtayleb, Rabieh, Biyada, Beit el kiko, Cornet el harma, Freikeh, Chaoueih/Konaitra	660 \$
4	Cornet Chehwan, Ain Aar, Naccache, Dbayeh, Antelias	710 \$
5	Rabweh, Beit Chabeb, Ain Alaa, Atchaneh, Bikfaya Jal el dib, Bsalim (coté antelias), Zalka, Bkenneya Zouk Mosbeh, Adonis, Kaslik	780 \$
6	Bsalim (apres Hopital Moyen-Orient), Majzoub, Zouk Mikael, Sarba	830 \$
7	Baabdat, Konnabet Broumana, Deleb, Hamlaya, Miyesseh Jdeideh, Nahr el mot, Baouchrieh Ghadir, Haret Sakher	930 \$
8	Broumana, Sin el fil, Dekweneh, Dora, Sabtiye Maameltein (Bifurcation Ghazir)	1 030 \$
9	Khonchara, Baskinta, Jeita, Kfarhbab,	1 100 \$
10	Ballouneh, Ajaltoun, Adma, Tabarja, Nahr Ibrahim	1 150 \$

N.B.:

- Un demi-trajet est facturé à 75% du tarif normal ;
- L'inscription au service de transport est **strictement** fixée du **mercredi 27 août au vendredi 5 septembre 2025** au service de transport du collège, en présentiel ;
- Après le 5 septembre 2025, le service ne pourra accepter, pour des raisons organisationnelles, aucune nouvelle demande avant le 1 octobre 2025 ;
- Toute inscription en cours d'année (c.à.d. à partir du 1 octobre 2025) sera gérée (acceptée ou non) dépendamment la disponibilité des places ;
- Aucune réduction ne sera appliquée sur les tarifs susmentionnés ;
- Un premier versement de \$200 par élève devra être payé au jour même de l'inscription. Ce paiement sera déduit du montant annuel ;

**Délai de paiement :**

Nous vous prions de respecter les délais de paiement selon le tableau ci-dessous :

Zones	Tarif en USD	Inscription : Entre le 27 août et le 5 septembre 2025	Acompte : Avant le 5 décembre 2025	Solde : Avant le 27 mars 2026
Zone 1	550 \$	200 \$	200 \$	150 \$
Zone 2	610 \$	200 \$	250 \$	160 \$
Zone 3	660 \$	200 \$	250 \$	210 \$
Zone 4	710 \$	200 \$	300 \$	210 \$
Zone 5	780 \$	200 \$	300 \$	280 \$
Zone 6	830 \$	200 \$	350 \$	280 \$
Zone 7	930 \$	200 \$	400 \$	330 \$
Zone 8	1 030 \$	200 \$	450 \$	380 \$
Zone 9	1 100 \$	200 \$	450 \$	450 \$
Zone 10	1 150 \$	200 \$	500 \$	450 \$

Nous vous remercions pour votre collaboration.



La Direction



Un rappel du règlement intérieur relatif au service de transport :

1. Pour chaque station, il y a un horaire fixe d'arrivée des autocars le matin et l'après-midi. Le chauffeur n'étant pas autorisé à attendre l'arrivée d'un.e retardataire, les élèves seront présent.e.s à la station cinq minutes avant l'arrivée de l'autocar. Les parents sont priés de faire accompagner leurs jeunes enfants à la station, la responsabilité de l'établissement commençant dans l'autocar.
2. Dans l'autocar, la discipline et le savoir-vivre sont de rigueur : rester à sa place, ne pas se pencher ni tendre la main en dehors du car, ne pas adresser la parole aux passants ni leur faire des gestes, ne pas crier, ni pratiquer des jeux de mains, ni fumer, ni lancer des déchets hors de l'autocar, etc. Tout matériel détérioré sera réparé aux frais de celui/celle qui en est responsable s'il/elle est connu.e, sinon, par tous les élèves de l'autocar, et les parents s'acquitteront des frais correspondants.
3. Des surveillant.e.s sont nommé.e.s responsables et rendent compte à travers le responsable des transports au / à la préfet.e du comportement de l'élève dans l'autocar. En cas de problème, les parents sont priés de s'adresser au préfet.e ou au responsable des transports ; ils ne doivent, en aucun cas, monter dans l'autocar pour s'en prendre au chauffeur, au / à la surveillant.e ou à un.e élève.
4. L'inscription en autocar ne donne pas droit à l'élève de changer d'autocar à son gré. Son inscription ne lui donne droit qu'à une seule place et dans un seul autocar. Donc il n'est pas permis aux élèves et à leurs parents de demander à changer d'autocar.